



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 17 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 11 juillet 2017
Date de publication : 25 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Ako HAMDAR, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.17.07.80

ObjetIndemnités allouées aux
élus municipaux**Secrétaire de séance**

Isabelle MANGIN

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE à Mme Nathalie JEANNET
M. Paul ROCHE à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Isabelle DELAINE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, Adjointes et Conseillers titulaires d'une délégation et aux autres Conseillers Municipaux (articles L2123-23, 24 et 24-1 du CGCT).

La commune de Dole appartenant à la strate de 20 000 à 49 999 habitants, mais étant bénéficiaire du versement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), il est possible d'appliquer les barèmes de la strate démographique supérieure de 50 000 à 99 999 habitants.

En outre la commune est chef-lieu d'arrondissement ; ce caractère justifie l'autorisation des majorations d'indemnités de fonction prévues par les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT (+20% pour l'indemnité du Maire et 20% pour l'indemnité des Adjointes). L'enveloppe globale pouvant être attribuée s'élève ainsi à 282 030,48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer aux élus de la Ville de Dole (Maire, Maire délégué, Adjointes et Conseillers titulaires d'une délégation), à compter du 18 juillet 2017, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :

Maire : 100% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Maire Délégué de GOUX : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Adjointes : 35,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Conseillers délégués : 10,36% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget Primitif 2017 – chapitre 65.

*Fait à Dole, le 17 juillet 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste CAGNOUX



**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal
(annexé à la délibération)**

FONCTION	Prénom NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 18 juillet 2017	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire	Jean-Baptiste GAGNOUX	3 870,64 €	100
1 ^{er} adjoint	Isabelle MANGIN	1 389,56 €	35,90
2 ^{ème} adjoint	Daniel GERMOND	1 389,56 €	35,90
3 ^{ème} adjoint	Philippe JABOVISTE	1 389,56 €	35,90
4 ^{ème} adjoint	Jean-Philippe LEFEVRE	1 389,56 €	35,90
5 ^{ème} adjoint	Justine GRUET	1 389,56 €	35,90
6 ^{ème} adjoint	Pascal JOBEZ	1 389,56 €	35,90
7 ^{ème} adjoint	Sylvette MARCHAND	1 389,56 €	35,90
8 ^{ème} adjoint	Frédérique DRAY	1 389,56 €	35,90
9 ^{ème} adjoint	Sevin KAYI	1 389,56 €	35,90
Conseiller délégué	Jean-Pierre CUINET	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Alexandre DOUZENEL	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Catherine NONOTTE-BOUTON	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Esther SCHLEGEL	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Mathieu BERTHAUD	401,00 €	10,36
Conseiller délégué	Jean BORDAT	401,00 €	10,36
Total mensuel		18 782,68 €	
Total annuel		225 392,16 €	

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 18 juillet 2017	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire Délégué de GOUX	Isabelle GIROD	658,01 €	17
Total mensuel		658,01 €	
Total annuel		7 896,12 €	